

/JA.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-287 du 17 Août 1983

chargeant le Camarade Armand MONTEIRO,
Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique, de l'inté-
rim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Minis-
tre des Finances pour compter du 15 Août
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la
Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

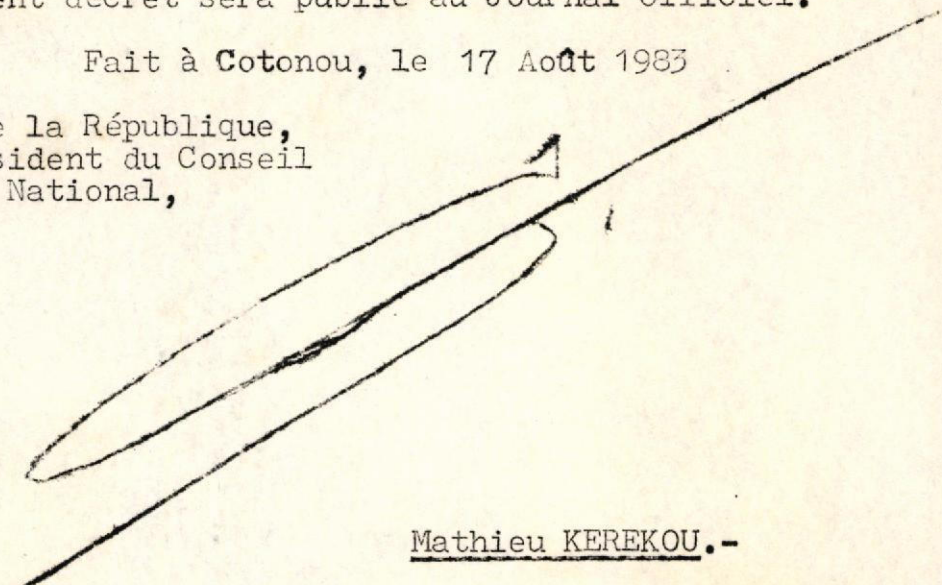
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 15 Août 1983, le Camarade Armand
MONTEIRO, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant
la période de congé administratif du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 Août 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MESRS-MF 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-